



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

8^e séance

Vendredi 6 octobre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than (Myanmar)

*En l'absence du Président, Mme Schneebauer
(Autriche), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Oli (Népal) (*parle en anglais*): Pour commencer, je me joins aux délégations qui m'ont précédé pour adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à M. Than pour son accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que grâce à leur compétence nos débats seront fructueux. Ma délégation saisit également cette occasion pour remercier M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint au Département des affaires de désarmement, de sa déclaration liminaire riche d'enseignements.

Comme la Déclaration du Millénaire, l'a fort justement souligné, la véritable priorité dans le domaine du désarmement doit être l'élimination complète des armes nucléaires et la maîtrise de la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment celles qui se trouvent entre des mains dangereuses.

Le bilan des événements intervenus dans le domaine du désarmement au cours de l'année sous examen est mitigé car il comporte des aspects positifs et négatifs. Du côté positif, l'adoption consensuelle du Document final à la sixième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non prolifération nucléaires (TNP) revêt une très grande importance. De même, au nombre des mesures concrètes prises par la Conférence d'examen du TNP en vue du désarmement nucléaire, il convient de citer l'engagement sans équivoque des États parties de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Une telle mesure est la seule protection absolue contre l'emploi des armes nucléaires. Le Document final a réaffirmé par ailleurs que les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont les conditions préalables à de nouveaux accords en ce qui concerne la fourniture nucléaire.

Nous sommes satisfaits de constater que, malgré les vives tensions suscitées dans la région de l'Asie du Sud par les essais nucléaires de 1998, le moratoire sur les essais nucléaires a été observé par les pays intéressés. Nous espérons que les États dotés d'une capacité nucléaire respecteront leurs engagements et deviendront, le plus rapidement possible, parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous sommes satisfaits que le projet de déploiement d'une défense nationale antimissile qui aurait entravé le maintien de la stabilité stratégique mondiale ait été reporté. L'intégrité du Traité sur les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



missiles antibalistiques considéré comme la pierre de touche de la stabilité stratégique, a été préservée jusqu'à présent. C'est là, à vrai dire, une maigre consolation car la menace nucléaire, même dans l'ère de l'après-guerre froide, n'a pas pour autant disparu. Les statistiques montrent qu'actuellement pas moins de 30 000 ogives nucléaires existent de par le monde. La prolifération des armes nucléaires et l'accent mis de plus en plus sur les doctrines militaires tout comme la prolifération des missiles et le déploiement éventuel d'une défense nationale antimissile sont des facteurs supplémentaires qui mettent en danger la sécurité internationale.

Les perspectives d'atteindre les objectifs du désarmement, tant nucléaire que non nucléaire, ne semblent pas très brillantes. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur car il manque encore 14 ratifications, dont celles de deux Puissance nucléaires, nécessaires à sa mise en application. START II n'est pas non plus effectif. La mise en oeuvre du Traité de Pelindaba déclarant la région africaine zone exempte d'armes nucléaires a été retardée. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Seule une action efficace menée à tous les niveaux – national, régional et international – permettra d'atteindre les objectifs du désarmement. Au niveau national, la volonté politique est indispensable pour maintenir la sécurité avec le minimum d'arsenaux d'armements. Au niveau régional, les pays devraient s'efforcer de créer et d'étendre les zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Le nombre de zones exemptes d'armes nucléaires devrait augmenter, et les Puissances nucléaires devraient prendre l'initiative de signer des protocoles fournissant des assurances de sécurité aux pays faisant partie de ces zones.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration commune des cinq États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Les efforts multilatéraux doivent être accrus pour contenir la course aux armements classiques et non classiques. Une forte volonté politique doit se manifester sur le plan international pour que ces engagements se concrétisent afin de créer le meilleur climat possible pour accélérer les négociations menant au désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations pour les questions de désarmement, est toujours dans l'impasse. Pour la quatrième année consécutive elle n'a pas réussi à s'entendre sur un programme de travail. Cette situation est fort préoccupante car, en raison du manque d'accord, cette instance n'a pu entreprendre des travaux de fond sur des questions essentielles comme le désarmement nucléaire, le traité interdisant la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Du fait du nombre de conflits internes aujourd'hui supérieur à celui des États eux-mêmes, la menace d'une prolifération des armes légères est de plus en plus grande. Considérées comme armes des pauvres, les armes légères ont néanmoins causé plus de morts que toute autre catégorie d'armes. Il est donc impératif d'accroître les efforts aux niveaux régional et international pour combattre, contrôler et éliminer la circulation illicite et la prolifération des armes légères.

Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects centrera ses travaux sur la sensibilisation à cette question, la création de normes internationales et les efforts, initiatives et activités des régions et sous-régions en vue de trouver des solutions efficaces.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, dont le siège est à Katmandou, a joué un rôle très constructif dans la promotion du dialogue en matière de désarmement afin de faciliter les négociations dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'appui de la communauté internationale au Centre de Katmandou pour lui permettre de mener son travail de fond. Il nous paraît cependant difficile d'être d'accord avec le dernier rapport du Secrétaire général sur le Centre régional car certains faits concrets n'y sont pas abordés. Conformément à la résolution 54/55 C de l'Assemblée générale, le gouvernement de Sa Majesté du Népal a indiqué clairement au Secrétariat des Nations Unies, bien avant la présente session de l'Assemblée générale, qu'il était tout disposé à s'acquitter de ses obligations concernant le transfert de ce centre à Katmandou. En outre, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 12 septembre dernier, notre ministre des affaires étrangères, M. Chakra Prasad Bastola, a affirmé que le Gouvernement du Royaume du Népal est maintenant parfaitement en mesure

d'accueillir le Centre à Katmandou. C'est pourquoi ma délégation tient à préciser que le Népal est prêt à fournir les moyens financiers nécessaires pour permettre au Centre de commencer à fonctionner à partir de Katmandou le plus rapidement possible.

À cet égard, ma délégation, avec celles qui parrainent traditionnellement les projets de résolution relatifs à cette question, présentera un texte contenant des éléments visant à accélérer le transfert du Centre à Katmandou. La Première Commission, nous l'espérons, apportera le plus large appui à ce projet de résolution en l'adoptant par consensus, comme cela a été le cas depuis la création du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

M. Al-Ghanim (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais présenter les sincères félicitations de ma délégation au Président de la Commission pour son élection. Sans nul doute sa grande expérience nous sera précieuse dans l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo González, pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la Première Commission l'année dernière. De même, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Ces jours derniers, nous avons entendu de nombreuses déclarations. Si elles variaient dans leur formulation, elles abordaient cependant toutes le même thème. Ainsi, nous avons perçu une volonté politique d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À l'issue de la guerre froide, de nouveaux espoirs en une ère de paix, de sécurité et de stabilité s'étaient fait jour. Malheureusement, l'optimisme qui prévalait alors n'a pas permis d'éliminer les arsenaux nucléaires ni de renoncer à mettre au point ces armes dangereuses. Bien au contraire, nous constatons avec inquiétude que le spectre d'une guerre nucléaire hante toujours le monde, que les stocks d'armes nucléaires continuent d'augmenter et que de nouveaux arsenaux nucléaires se mettent place en dehors du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Néanmoins, de réelles possibilités s'offrent encore aux États dotés d'armes nucléaires d'abandonner progressivement leurs stocks d'armes nucléaires dans la mesure où ils sont animés de la

volonté politique nécessaire. À cet égard, nous nous félicitons de la décision importante de la Douma russe d'adopter le Traité START II et d'avaliser le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que de l'annonce du Président des États-Unis de suspendre la mise au point d'un système national de défense antimissile. Ces initiatives remarquables constituent des jalons importants dans la voie menant au désarmement. Mon pays apprécie également la déclaration, par la Mongolie, de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que d'autres mesures similaires seront adoptées prochainement.

Dans sa déclaration devant la Commission, M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a dit sa préoccupation face à l'augmentation, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, des dépenses militaires. Par ailleurs, il a souligné à plusieurs reprises que 35 000 ogives nucléaires continuent d'être stockées. À nos yeux, ces énormes stocks ne sont aucunement justifiés. Nous gardons cependant l'espoir que les États entendront les appels lancés par les peuples et les Gouvernements du monde pour qu'ils abandonnent les armes nucléaires et fassent preuve de la plus grande prudence dans les opérations de retrait. Nous devons rappeler aux États dotés d'armes nucléaires qu'il est de leur responsabilité de ne pas aider ou encourager les États non dotés d'armes nucléaires à fabriquer, produire ou stocker ce type d'armes, ou à acquérir des installations susceptibles d'en produire. En outre, je leur rappelle l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice de juillet 1996 concernant l'illégalité du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires pour résoudre les conflits.

À ce propos, mon pays se félicite de la proposition avancée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de convoquer une conférence internationale chargée d'identifier les moyens d'éliminer le risque nucléaire. Cette proposition a d'ailleurs reçu l'aval des chefs d'États dans le cadre de la Déclaration du Sommet du Millénaire. En outre, ma délégation appuie pleinement l'initiative lancée en 1998 par le Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Hosni Moubarak, demandant la convocation d'une conférence internationale en vue de libérer le monde des armes de destruction massive.

Le Rapporteur spécial a identifié les objectifs de désarmement dont plusieurs auraient pu être atteints avant la fin de l'année. Il s'agissait notamment de

l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, priorité urgente, ainsi que de la nécessité d'interdire la prolifération de ce type d'armes, d'accélérer l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, de conclure le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, enfin, de parvenir à un accord sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Malheureusement, pas même la moitié de ces nobles objectifs n'a été réalisée. De ce fait, l'inquiétude et la déception prévalant dans de nombreux pays du monde a engendré le pessimisme. Cette situation est due à la défense d'intérêts étroits et égoïstes au détriment de la sécurité et de la prospérité mondiales. Nous devrions centrer nos efforts sur le développement des économies locales plutôt que de nous engager dans une nouvelle course aux armements.

Au Koweït, peut-être plus que dans beaucoup d'autres pays, nous connaissons le risque que présentent tous les types d'armes. Nous le devons aux très amères expériences vécues – les menaces émanant de notre voisin du nord, l'Iraq. Comme le monde entier, le Koweït continue d'être hanté par les programmes d'armements iraqiens. L'Iraq ne respecte toujours pas les résolutions des Nations Unies, notamment trois d'entre elles relatives au désarmement. Depuis les 10 dernières années, l'Iraq a invariablement continué à stocker des armes de destruction massive. À cet égard, il est particulièrement déplorable et révoltant que l'Iraq n'ait pas hésité à utiliser ces armes contre sa population civile.

L'exemple le plus récent du non respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ressort très clairement de la déclaration faite par le Directeur général de l'AIEA, M. El Baradei, lors de la Conférence d'examen 2000 du TNP. Il a dit :

« En ce qui concerne l'Iraq, l'Agence n'a pas été en mesure, depuis décembre 1998, d'exécuter son mandat au titre de la résolution 687 (1991) et des résolutions connexes du Conseil de sécurité. En conséquence, elle ne peut actuellement fournir aucune assurance que l'Iraq s'acquitte de ses obligations ».

Depuis que l'Iraq a cessé de coopérer avec les Nations Unies, le Conseil de sécurité s'est constamment efforcé de persuader l'Iraq de rétablir sa coopération.

Le Conseil a mis en place trois comités, l'un d'eux étant chargé d'examiner la question de

l'élimination des armes de destruction massive détenues par l'Iraq. Ce dernier comité a conclu que l'Iraq n'avait pas réellement coopéré avec les inspecteurs des Nations Unies. En effet, plusieurs questions sont restées sans réponse. C'est pourquoi nous appelons de nouveau l'Iraq à respecter pleinement les résolutions des Nations Unies, à éliminer les armes de destruction massive en sa possession et à cesser d'avoir recours à la menace de telles armes contre ses voisins.

À cet égard, je me référerai à la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité qui, au paragraphe 1 de son dispositif, a décidé de constituer la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, sous la présidence de M. Hans Blix. Nous lui souhaitons plein succès et espérons que les mécanismes qu'il a présentés au Conseil de sécurité inciteront l'Iraq à reprendre sa coopération.

Le Gouvernement de l'État du Koweït attache une grande importance à toutes les initiatives tendant à éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, de la région du Moyen-Orient. Le Koweït travaille dans ce sens en participant aux efforts de la Ligue des États arabes pour mettre en application la décision qu'elle a prise à sa 101e réunion, en 1994, visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte de tous types d'armes de destruction massive. La plupart des États arabes ont adhéré au TNP, mais cette adhésion n'a pas permis d'offrir le niveau minimum d'assurances de sécurité nécessaire en raison, notamment, des menaces nucléaires d'Israël et de son défi flagrant des résolutions internationales à les respecter. En fait, Israël reste le seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP et à ne pas avoir autorisé l'AIEA à inspecter ses installations nucléaires. Cette situation crée un déséquilibre évident dans cette région particulièrement sensible et continue de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi mon pays demande à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il élimine ses stocks d'armes nucléaires et qu'il place ses installations sous le régime de garanties de l'AIEA.

Nous demandons également à tous les États de cesser de fournir une assistance technique et scientifique qui contribue à la réalisation du programme d'armement nucléaire israélien, lequel est une source de grave inquiétude pour le Moyen-Orient. Tous les arguments avancés par Israël vont à l'encontre

de sa volonté déclarée d'établir la paix, car la paix doit se fonder sur une confiance mutuelle. La paix ne peut se construire uniquement par l'abandon des armes, ni par leur emploi contre des enfants et des civils innocents.

La prolifération des armes classiques et la course à laquelle se livrent de nombreux pays pour renforcer leurs arsenaux militaires sont une source de grande inquiétude. Une réelle coopération s'impose afin de prendre des mesures permettant de mettre fin à ce phénomène et de contribuer ainsi à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à renforcer la confiance entre les États et les peuples. À cet égard, le plus important est de se conformer au Registre des armes classiques des Nations Unies pour qu'il devienne un mécanisme permettant de réduire les dépenses militaires et de consacrer les fonds ainsi dégagés au développement des pays en développement, étant donné, notamment, la dégradation des conditions économiques de la majorité des pays du globe.

Ma délégation prête une grande attention à la question des mines antipersonnel qui non seulement affectent les forces armées des pays en guerre mais menacent la sûreté et la sécurité des peuples du monde entier. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'étudier les moyens les plus appropriés pour l'enlèvement de ces mines. Les États qui les ont posées devraient fournir toute l'assistance matérielle et logistique voulue pour permettre de procéder au déminage.

L'État du Koweït appelle au respect de la Convention d'Ottawa afin de mettre un terme au transfert, au stockage et à l'emploi des mines antipersonnel. Il demande à tous les États Membres d'adhérer à cet instrument.

Le climat international, aussi peu favorable semble-t-il être, ne devrait pas nous empêcher d'encourager l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que le XXI^e siècle sera un siècle de paix et de stabilité. Le monde a connu suffisamment de conflits et de guerres au cours du siècle précédent. Nous devons tirer parti de la bonne foi manifestée par les États dotés d'armes nucléaires qui, dans leurs déclarations devant la Commission ces jours derniers, se sont dits prêts à rechercher les moyens les plus fiables de réduire leurs arsenaux nucléaires et de mettre fin à tous les essais nucléaires qui ne peuvent qu'être préjudiciables à l'environnement ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Tous les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au Traité, devraient le faire et mettre un terme à toutes les menaces de recours aux armes nucléaires.

L'humanité a connu les ravages de deux guerres mondiales dont les répercussions continuent de se faire sentir. Nous pensons sincèrement que le monde ne pourrait survivre à une troisième guerre mondiale. Si une telle catastrophe devait se produire, cela signifierait probablement la fin de la civilisation humaine.

Efforçons-nous de forger le consensus et de minimiser les points de désaccord afin de rechercher ensemble, en toute bonne foi, les solutions appropriées. Nos peuples et les futures générations ne nous pardonneraient pas notre échec. La bonne volonté existe, certes, mais encore faut-il qu'elle se manifeste concrètement.

La séance est levée à 15 h 40.